

↳ Date de pose et retrait des pièges :

Les pièges seront installés **dès début avril et retirés fin mai** afin d'éviter de capturer les insectes utiles.

Une température de 12 à 15° est néanmoins nécessaire pour que les reines soient en activité.

NB : Le piégeage d'automne où l'on capture certes des jeunes reines mais aussi des mâles, des femelles stériles et des ouvrières, est beaucoup moins intéressant pour limiter la population de l'année suivante.

Le piégeage d'automne est strictement réservé aux apiculteurs pour protéger leurs ruches. En dehors des apiculteurs le piégeage est à proscrire.

↳ Appât conseillé sans le piège :

A défaut d'existence sur le marché de phéromones pour capturer les frelons asiatiques, les appâts sucrés additionnés d'alcool sont relativement efficaces.

Exemples :

- 40% de bière + 40% de vin blanc + 20% de sirop de fruit rouge
- 2/3 de bière alcoolisée + 1/3 de sirop de fruit rouge

Ce mélange doit être renouvelé tous les 8-10 jours.

↳ Emplacement conseillé des pièges :

Il est recommandé de placer les pièges à proximité des :

- Composteurs ménagers
- Arbres et arbustes à fleurs
- Ruches pour les Apiculteurs
- Lieux propices à l'hivernage des fondatrices (Bâtiments anciens, tas de bois,...)
- Privilégier les emplacements où les nids n'ont pas pu être détruits ou détruits trop tardivement l'année précédente (par exemple après fin septembre)

↳ Enregistrement des informations de piégeage:

Tout piégeage doit impérativement s'accompagner de l'enregistrement d'informations sur la feuille de recueil des enregistrements de piégeage (*document disponible auprès de la FDGDON, du référent communal ou de l'apiculteur référent local piégeage*).

Vous souhaitez participer à la lutte contre le frelon asiatique sur votre territoire ? il est indispensable de **respecter scrupuleusement toutes ces préconisations**.

Besoin d'info, une question ?

>>> contactez le référent frelon de votre commune ou la FDGDON 56